



## Une mesure à l'encontre des salariés

A Roissy le 15 Janvier 2020

Le SLICA vous informe que le tribunal d'Aulnay-Sous-Bois en date du 31 Décembre 2019 a prononcé une décision d'annulé les dernières élections des membres du CSE ACNA CDG du 1<sup>er</sup> collège car les Procès-Verbaux n'ont pas été signés dans leur totalité par les membres du bureau de vote lors de cette élection.

Suite à cette décision, des membres de certains syndicats se sont empressés de demander à la direction de fermer le local du CSE (anciennement CE).

Nous avons souhaité maintenir ouvert le local CSE dans l'intérêt des salariés à travers une réunion avec l'ensemble des syndicats suite à cette carence du fonctionnement de l'instance mais la réticence et la crainte de certains syndicats à fait prendre une décision radicale à la direction en fermant les locaux accompagné d'un huissier en date du 15 janvier 2020 sans délai de prévenance.

**Le SLICA désapprouve cette décision** car des activités en cours déjà réglé seront perdues (Voyage au ski en mars, sortie familiale Europa-Park prévue), sans compter l'arrêt de la billetterie et de la vente de la vitrine...), il y aura une perte sèche d'argent déjà versé !

Nous aurions souhaité faire autrement car cette décision va à l'encontre des salariés et surtout nous rappelons que **le local CSE n'appartient à personne si ce n'est aux salariés ACNA.**

Aujourd'hui, les seuls pénalisés de cette situation sont toujours les mêmes « LES SALARIES ACNA » alors que ces mêmes syndicats sont censés les défendre et les représenter, **CHERCHER L'ERREUR !**

Comme d'habitude, une campagne de désinformation et d'enfumage a commencée à l'encontre de notre syndicat, ils promettent monts et merveilles à la veille de ces futures élections mais où seront-ils après ?

**REJOIGNEZ LE SLICA POUR DEFENDRE VOS INTERETS !!!**

**SLICA « Syndicat Libre et Indépendant du Collectif Aérien »**